

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 006-019/08/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association " Pôle Solutions Communicantes Sécurisées " pour le développement du pôle de compétitivité " Solutions Communicantes Sécurisées " - Approbation d'une convention
DDEAIAG 08/822/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur la proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Communauté le rapport suivant :

Le gouvernement a lancé fin 2004 le dispositif des pôles de compétitivité afin de répondre aux enjeux de la mondialisation de l'économie.

Cette politique, axée sur l'intensification des partenariats entre l'entreprise et l'enseignement supérieur et la recherche et soutenu par les collectivités locales, devra aboutir au développement d'activités de très haut niveau technologique, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.

Les pôles de compétitivité ont pour mission première de générer des projets de R & D coopératifs entre les industries et les laboratoires de recherche publique

Par une délibération du 22 décembre 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a marqué son soutien aux pôles de compétitivité.

Le pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées » qui compte en 2007 138 membres, associe en PACA d'importants industriels régionaux tels que Gemalto, Philips, St Microelectronics ou encore IBM, ainsi que des laboratoires tels que le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Marseille (LIF), le Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS), le Laboratoire Matériaux & Microélectronique de Provence (L2MP Polytech) ou EURECOM.

Le secteur représente plus de 6 500 chercheurs dans les entreprises privées et plus de 1 200 dans le secteur public qui collaborent quotidiennement, 25 entreprises d'envergure mondiale qui ont leur siège ou une de leur filiale dans la région. 1500 ingénieurs et docteurs sont formés en PACA chaque année. Le pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » représente 41 000 emplois.

La réalité industrielle régionale de ces secteurs est conséquente, mais les projets de recherche et développement relatifs au pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » devrait l'accroître encore avec 400 M€ d'investissements prévus d'ici 2009.

Les axes stratégiques définis par le pôle sont :

- Le développement de projets de recherche et développement innovants et compétitifs,
- L'aide au développement des PME,
- La participation à la création d'un écosystème approprié au développement régional global des TIC.

Les thématiques abordées sont :

- la microélectronique,
- les objets communicants sécurisés,
- l'industrie des télécommunications,
- la conception, le développement et l'entretien de logiciels,
- les technologies du multimédia.

Elles permettront de cibler les marchés en croissance suivants :

- connectivité,
- transports intelligents.
- sécurité,
- téléphonie mobile,
- tourisme,
- traçabilité,
- finances,
- gestions des risques,
- identité numérique,
- mobilité,
- santé.

Des groupes thématiques ont été construits en 2007 afin de permettre l'émergence de projets. Ces groupes thématiques dispose d'un focus commun, la sécurité, et traite de problématiques relatives à la traçabilité, la mobilité et l'identité. 27 propositions de projets ont été élaborées.

La commission projet du pôle a labellisé 48 projets en 2007, 22 ont été retenus pour un financement par l'Agence Nationale de la Recherche, la Direction Générale des Entreprises ou le Conseil Régional PACA.

Parmi les projets labellisés et financés en 2007, le projet PAC ID Biobanque peut être cité en exemple. Il s'agit d'un projet de surveillance de l'état de conservation des ressources biologiques et de traçabilité au sein des structures de stockage. Ce projet concerne notamment les entreprises Cybernetix, Tagsys, IPC et le laboratoire L2MP.

Pour l'année 2008, les lignes forces priorisées sont notamment :

- La finalisation du positionnement stratégique avec le lancement du Conseil stratégique et scientifique.
- Le renforcement de la politique projet, par l'animation renforcée des groupes thématiques ou le rapprochement avec les autres pôles.
- La poursuite d'un plan d'action PME.
- La contribution à l'ancrage territorial (plateformes technologiques, mise en synergie de l'offre de formation régionale).
- Le développement du rayonnement du pôle.
- La réponse à l'audit DGE.
- La finalisation et le suivi des indicateurs.

Marseille Provence Métropole est très concernée sur son territoire par ce pôle de compétitivité avec la présence d'un industriel majeur, Gemalto, de nombreuses PMI/PME des domaines et par la présence de laboratoires et d'unités d'enseignement supérieur. La recherche publique en microélectronique est ainsi localisée sur le Technopôle de Château-Gombert et la filière du multimédia très concentrée sur le pôle multimédia de la Belle-de-Mai.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, consciente des enjeux majeurs de l'innovation dans le développement de la compétitivité, affirme son soutien au pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » qui tend à valoriser des secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver une convention définissant les modalités d'attribution d'une subvention de 25 000 euros dont le principe a été soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le budget prévisionnel du pôle SCS pour 2008 s'élève à 1 385 440 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- Fonctionnement	104 296 euros
- Charges de personnels	659 280 euros
- Communication/ animation	621 864 euros

Total dépenses

1 385 440 euros

Les recettes sont principalement constituées par :

- Drire	468 496 euros
- Conseil Régional Paca	220 000 euros
- Conseil Général 13	35 000 euros
- Conseil général 06	40 000 euros
- Conseil Général 83	8 000 euros
- Conseil Général 84	10 000 euros
- Communauté du Pays d'Aix	50 000 euros
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	50 000 euros
- Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur	50 000 euros

- Communauté Urbaine MPM	25 000 euros
- Agence Nationale de la Recherche	75 000 euros
- Cotisations	255 944 euros
- Report Drire	58 000 euros
- Telecom Valley	40 000 euros

Total recettes

1 385 440 euros

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'Association POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES pour le développement du pôle de compétitivité POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES.
- La cohérence de l'action du pôle de compétitivité SCS avec la stratégie de développement économique de MPM, « Marseille Provence métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance », votée au Conseil de Communauté du 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES fixant les modalités d'attribution de subvention de 25 000 euros pour le développement du pôle de compétitivité POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN